Décapitation de Samuel Paty : le terroriste tchétchène était un “réfugié”, qui avait obtenu une carte de séjour valable 10 ans délivrée en mars 2020

17/10/2020 à 14h32



Une source judiciaire confirme au *Figaro* que l’auteur de cet assassinat, Abadoullakh A., 18 ans, est bien Tchétchène. Présentant des antécédents de droits commun, il n’était pas fiché pour radicalisation. De confession musulmane, il est né à Moscou en 2002.

> *Le terrorisme islamiste tchétchène qui a décapité l'enseignant #SamuelPaty est un migrant qui aurait obtenu son titre de séjour en mars 2020 (LCI). @GDarmanin et @CCastaner COUPABLES ! #Eragny*
>
> *— Damien Rieu (@DamienRieu) October 17, 2020*

> *Décapitation — Une carte de résident délivrée en mars 2020 (valable 10 ans) a été retrouvée hier à côté de l’auteur au nom de ANZOROV Abdoullakh #Conflans #attentat*

— *Louis de Raguenel (@LouisDeRaguenel) October 17, 2020*

Le terroriste vivait donc à Evreux avec sa famille. Selon une source proche de l'enquête, **«il était refugié, avec une carte de séjour de dix ans délivrée il y a six mois environ»**. Il aurait réagi à la campagne sur les réseaux sociaux contre le professeur de Conflans. Très en colère, il en aurait parlé à des proches (famille, amis). Certaines des gardes à vue en cours visent à établir si ces personnes sont complices ou si elles n'ont pas réagi à ces propos ou n'ont pas compris. (…)

Le Figaro